



COMITE DIRECTEUR

REUNION

DU 14 JUIN 2021 SAISON 2020.2021

Procès Verbal N° 6

Président : Jérôme BOSCARI

Présents : Marie Line BALDASS, Christelle BOSCARI, Chrystelle CANCHO, Jean Yves ARRIGONI, Didier BREIL, Antonio CARRASCO, Philippe COLLADO, Alain CORONADO, Corentin DACOSTA, Jean Pierre FAURE, Michel LEPKOWICZ, Daniel RONZE, Jean Jacques ROYER, Eric SAMARA, Jean Claude SOLETO, Dany SOWINSKI

Excusés : Guillaume BOUTINES, Alexandre TROJET, Nicolas SOBECK. Nicolas NEZRY.

Cette réunion s'est déroulée avec le respect des consignes sanitaires.

Ouverture de la séance à 18h30 par Jérôme BOSCARI

Approbation Procès Verbal

Le Secrétaire Général met à l'approbation le PV no 5 du 17/05/2021 publié le 10/06/2021
L'adoption est prononcée à l'unanimité.

Info du Président.....

Le Président donne les dernières informations à la suite des diverses réunions du Comité Directeur de la Ligue.

POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....

Commission Finances Subventions et contrats d'Objectifs FFF

Validation à l'unanimité du budget prévisionnel pour la saison 2021/2022 présenté par Mr LEPKOWICZ trésorier général du district.

Validation des dispositions de l'annexe 5 ,par suite d'un débat avec tous les intervenants, avec une mise à jour des sanctions administratives et financières spécifique à notre district.

Commission Partenariat

Les dirigeants de BOOS-FORMATION nous ont fait une présentation de leur société qui peut permettre, contrairement aux emplois civiques, aux stagiaires d'avoir à l'issue de cette formation qui a une durée d'une année un diplôme reconnu par l'état. (Un test de sélection sera fait pour chaque candidat pour permettre de s'assurer qu'ils possèdent les aptitudes et les connaissances indispensables pour pouvoir accéder à cette formation diplômante).

POLE JURIDIQUE

Mr BOSCARI présente les modifications statutaires du district qui sont adoptées à l'unanimité.

Présentation par Mr SOLETO des obligations des clubs séniors participants aux championnats départementaux et validation des modifications apportées à l'unanimité des membres présents.

Article 23 règlements généraux (qualification des joueurs)

Alinéa 5

Suite à la création d'une équipe sénior masculine ou féminine à 11 le district du Tarn et Garonne accorde au club la possibilité d'aligner 14 joueurs ou joueuses mutés(es), mais ne pourront figurer que 5 mutés (es) issus d'un même club. Pour les rencontres à 8 cette autorisation est de 8, mais seulement 4 en provenance d'un même club.

Présentation par Mr ROYER (Président de la commission litiges et discipline)

Evocation : article 33

Dans le cas d'une nouvelle équipe l'évocation par la commission compétente est possible et prévaut avant l'homologation de la rencontre.

Règlement disciplinaire :

Certaines sanctions seront majorées que ce soit vis-à-vis du club ou du licenciés(es).

Validation à l'unanimité des membres présents de l'évocation et du règlement disciplinaire.

Commission statut de l'arbitrage

Mr CARRASCO à la suite des travaux réalisé par sa commission fait une présentation de l'affiche qui est un condensé du statut et qui sera remise à tous les clubs pour affichage.

POLE SPORTIF et TECHNIQUE.....

Commission des Labels

Suite aux visites de la commission des labels les clubs suivants sont validés :

Label jeunes :

MONTAUBAN FCTG	(niveau élite)
A Am GRISOLLES	(niveau espoir)
ENT GARONNE-GASCOGNE	(niveau espoir)

Label école foot féminines :

MONTAUBAN FCTG (niveau or)

Pour le club de AS BRESSOLAIS (niveau bronze) l'évaluation par la commission aura lieu le 23/06/2021.

L'ordre du jour de cette réunion étant épuisé la séance est levée vers 22h00.

Le Secrétaire Général
D BREIL

Le Président
J BOSCARI